



Fondation Brain Canada Bourses pour stagiaires Étoiles montantes

Appel de demandes (AD) 2024

À propos de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada est un organisme de bienfaisance national enregistré qui appuie la recherche sur le cerveau au Canada en finançant des travaux novateurs capables de changer la donne. Depuis plus de vingt ans, la Fondation Brain Canada s'emploie à démontrer que le cerveau doit être abordé comme un système en soi et complexe, au carrefour d'un éventail de troubles neurologiques, de maladies mentales, de toxicomanies et de lésions cérébrales et médullaires. Cette reconnaissance de la nature distincte du cerveau met en relief la nécessité d'une meilleure collaboration entre disciplines et établissements, et de veiller à ce que le Canada dispose d'un excellent bassin de talent pour demeurer à l'avant-garde de la recherche sur le cerveau. La vision de la Fondation Brain Canada est de comprendre le cerveau, en santé et dans la maladie, d'améliorer la vie et d'avoir un impact sociétal.

Le Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC) est une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada dont l'objectif est d'accroître l'investissement dans la recherche sur le cerveau au profit des Canadiens et de maximiser l'incidence et l'efficacité de ces investissements. Le Fonds appuie l'excellence dans le domaine de la neuroscience au Canada en stimulant la recherche concertée et en accélérant le rythme des découvertes afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des personnes atteintes de troubles neurologiques. Jusqu'à maintenant, Santé Canada a investi plus de 155 millions de dollars par l'intermédiaire du FCRC, un investissement qui a été égalé par la Fondation Brain Canada ainsi que ses donateurs et partenaires.

www.braincanada.ca



Table des matières

Contexte.....	3
Renseignements généraux.....	3
Admissibilité.....	3
Reconnaissance de la recherche en soutien de la santé cérébrale des femmes.....	3
Calendrier.....	4
Comment présenter une demande	4
Processus d'évaluation	4
Équité, diversité et inclusion.....	5
Renseignements.....	5
Bourses pour stagiaires 2024.....	6
BOURSES DE VOYAGE	6
Présentation de la demande pour une bourse de voyage.....	8
ALLOCATIONS.....	9
Présentation de la demande pour une allocation	16

Note : Le masculin est utilisé dans ce document pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.



Contexte

Il importe de financer la relève canadienne en recherche sur le cerveau afin d'assurer le succès de l'écosystème de recherche dans ce domaine au Canada. Les stagiaires sont les apprentis d'aujourd'hui et les leaders de demain, mais ils peinent à obtenir les ressources nécessaires pour exceller au sein d'un milieu de recherche canadien marqué par une concurrence grandissante et un manque de fonds provenant des organismes et établissements subventionnaires.

Les *Bourses pour stagiaires Étoiles montantes* répondent aux besoins exprimés par le milieu universitaire en valorisant la recherche d'excellence menée dans les établissements canadiens par des étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents œuvrant dans toutes les sphères de la recherche en neurosciences. Elles visent à offrir davantage de possibilités de financement aux stagiaires afin que leur carrière et leurs objectifs personnels prennent leur envol. Pour plus de renseignements sur les possibilités de financement offertes cette année dans le cadre de ce programme, veuillez consulter la section [Possibilités de bourses pour stagiaires 2024](#).

Renseignements généraux

Admissibilité

- Un stagiaire est un étudiant à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), un postdoctorant ou un médecin résident qui mène des recherches dans le domaine des neurosciences dans un établissement canadien.
- Un stagiaire peut présenter sa candidature à toutes les bourses pour stagiaires offertes en 2024 et pour lesquelles il est admissible. Cependant, si sa candidature est retenue pour plusieurs bourses, il ne pourra en accepter qu'une seule.
- Plusieurs stagiaires relevant du même superviseur peuvent présenter leur candidature.
- Ne sont pas admissibles ceux qui occupent un poste universitaire.
- Bourses de voyage : Les stagiaires doivent être des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ou postdoctorat au moment du congrès/symposium ou de la formation.
- Allocations : Les stagiaires doivent être des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ou postdoctorat ou médecins résidents pendant toute la durée du financement (c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2025).

Les différentes bourses peuvent être assujetties à des critères d'admissibilité additionnels.

Reconnaissance de la recherche en soutien de la santé cérébrale des femmes

La prévalence, l'incidence, les symptômes rapportés, le diagnostic, la progression et la réponse au traitement de certaines maladies varient entre les hommes et les femmes ; cela est particulièrement vrai pour les maladies du cerveau.

La Fondation Brain Canada reconnaît la nécessité et l'importance d'inclure des considérations liées au sexe (c.-à-d. biologique) et au genre (c.-à-d. socioculturel) dans la recherche qui couvre l'éventail des approches fondamentales, translationnelles et cliniques. Les stagiaires qui postulent pour une [allocation](#) dont les recherches prennent en compte le sexe et/ou le genre auront la possibilité de recevoir un financement supplémentaire afin de soutenir et de reconnaître leurs efforts en vue d'intégrer l'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre (ACSG) dans leurs recherches.



Pour être admissibles à ce supplément, les candidats doivent résumer en quoi l'ACSG sera intégrée aux hypothèses de leur projet (voir [Présentation de la demande](#) pour plus d'information). Jusqu'à 12 stagiaires dont la candidature aura été retenue pour l'une des allocations offertes auront la possibilité de recevoir un complément de 2 000 \$ CA.

La possibilité de complément voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada), et la Fondation Brain Canada.

Calendrier

Lancement de l'appel de demandes	Le 21 mars 2024
Date limite de réception de la demande	17 h HE, le 30 mai 2024
Annonce du lauréat	D'ici le 30 septembre 2024
Début de l'octroi de la bourse 2024	Le 1 octobre 2024

Comment présenter une demande

Les candidatures doivent être soumises en utilisant le système de gestion électronique des subventions de la Fondation Brain Canada, SmartSimple (https://braincanada.smartsimple.ca/s_Login.jsp) d'ici 17 h HE, le 30 mai 2024. Les candidats doivent créer un compte SmartSimple, et les formulaires de candidature pour les *Bourses pour stagiaires Étoiles montantes 2024* seront accessibles à la section « Programmes de financement » sur la page d'accueil de leur compte.

Les exigences de mise en forme de toutes les demandes sont les suivantes : papier de format lettre, marges d'au moins 1 pouce et textes à simple interligne utilisant la police Arial ou Georgia 11 points. La taille de la police utilisée pour les figures et légendes doit être d'au moins 10 points. Il est formellement interdit de condenser l'espacement des caractères du texte. Les demandes reçues dans un autre format, qui dépassent le nombre limite de pages, qui sont incomplètes ou en retard, seront rejetées. **Le candidat à l'entière responsabilité de s'assurer que sa demande respecte ces exigences, ainsi que celles spécifiées à la rubrique « Présentation de la demande » ci-dessous, et qu'elle est reçue au plus tard le 30 mai 2024 à 17 h HE.** Les demandes présentées en retard seront rejetées.

Processus d'évaluation

La Fondation Brain Canada s'acquittera du processus d'évaluation. La Fondation Brain Canada vérifiera l'admissibilité des demandes présentées à l'intérieur des délais impartis. Au moins deux membres externes du comité d'évaluation examineront les demandes admissibles. La Fondation Brain Canada conservera tous les documents fournis dans le cadre de cette initiative de financement et seuls les examinateurs qui ont signé l'entente de confidentialité auront accès à ces documents. Les conflits d'intérêts seront pris en compte lors de la sélection des évaluateurs.

Pour chaque bourse pour stagiaire 2024, la Fondation Brain Canada accordera une bourse aux candidats ayant obtenu les scores les plus élevés. L'évaluation de la demande par le comité d'évaluation et ses recommandations sont sans appel.



À noter : le nombre de bourses accordées pour chaque opportunité de bourse pour stagiaires sera fonction du nombre de candidatures reçues pour chaque volet et du résultat de l'évaluation.

Équité, diversité et inclusion

Il est bien établi que l'on favorise l'excellence, l'innovation et la créativité lorsqu'on accroît l'équité, la diversité et l'inclusion. Dans cet esprit, la Fondation Brain Canada se fait un devoir de promouvoir l'excellence en faisant preuve d'équité et encourage les candidats de parcours diversifiés à participer à ce concours. Cette démarche favorise l'expression de perspectives, d'approches et d'expériences diverses, y compris celles de groupes sous-représentés.

Renseignements

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus de demande, veuillez écrire à la Fondation Brain Canada à l'adresse programs@braincanada.ca.



Bourses pour stagiaires 2024

BOURSES DE VOYAGE

Bourse de voyage Hubert van Tol

La Bourse de voyage Hubert van Tol a été créée en mémoire du Dr Hubert van Tol, neuroscientifique. Elle s'adresse à tous les étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise et doctorat) et postdoctorants qui mènent des travaux de recherche en neurosciences dans un établissement canadien. Cette bourse est financée grâce au généreux soutien de la famille Seger-van Tol et de la Fondation Brain Canada. La bourse est décernée à l'issue d'un concours dont les juges sont des experts faisant partie d'un comité établi par la Fondation Brain Canada. Le comité évaluera les propositions en fonction des critères ci-dessous. [Cliquez ici](#) pour accéder au répertoire des lauréats précédents de la Bourse de voyage Hubert van Tol.

Cette subvention voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada, ainsi qu'à la famille Seger-van Tol.

Objectif : Permettre à un étudiant à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ou à un postdoctorant d'assister à un congrès/symposium international ou à une formation.

Montant de la bourse : Jusqu'à 5 000 \$ CA par bourse, non renouvelable.

Nombre de bourses : Maximum de douze (12) bourses

Les bourses seront décernées aux candidats les mieux classés dans chacune des catégories de stagiaires. S'il n'y a pas de candidat approprié dans une des catégories, la bourse(s) pourrait être réaffectée à une autre catégorie.

Critères d'admissibilité particuliers : Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants inscrits à temps plein dans un établissement canadien au moment de la participation à l'événement. *À noter : les médecins résidents ne sont pas admissibles à cette bourse, même s'ils mènent d'autres études de cycle supérieur ou postdoctoral simultanément.* À évaluation égale, la priorité sera accordée aux candidats n'ayant pas bénéficié d'une Bourse de voyage Hubert van Tol l'année précédente.

Les lauréats devront présenter un reçu pour toutes les dépenses engagées dans le cadre de leur participation au congrès/symposium international ou de la formation avant de recevoir le montant de la bourse. Seules les dépenses pour lesquelles un reçu est fourni seront remboursées. À noter : bien que la nourriture et les boissons soient des dépenses admissibles, la Fondation Brain Canada ne remboursera que les boissons non alcoolisées.

Critères relatifs au congrès/symposium international

1. Le candidat doit mener des recherches dans le domaine des neurosciences.
2. L'événement doit être un congrès ou un symposium international d'importance ayant trait au domaine des neurosciences.
3. Le candidat doit avoir soumis un résumé dans le cadre de l'événement d'ici le début de la bourse.
4. L'événement doit avoir lieu entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025.



Critères relatifs à la formation

1. Le candidat doit mener des recherches dans le domaine des neurosciences.
2. La formation doit avoir un lien direct avec les travaux de recherche.
3. Le cours doit permettre au candidat d'acquérir une expertise, une formation ou un enseignement spécialisé qui, autrement, ne serait pas offert dans le cadre du programme d'études et de l'allocation de crédits. Le cours ne doit pas être offert au sein du laboratoire de recherche dans le cadre de la formation standard du candidat.
4. La formation doit avoir lieu entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 avril 2025.



Présentation de la demande pour une bourse de voyage

Les candidats doivent remplir les sections suivantes à l'onglet « Bourses de voyage » des *Bourses pour stagiaires Étoiles montantes 2024* de SmartSimple :

1. Document d'une page résumant le congrès/symposium international ou la formation, notamment :

- une description de la conférence, du symposium ou de la formation, incluant le nom, la date et le lieu ;
- les bénéfices du congrès, du symposium ou de la formation (en quoi les travaux de recherche ou la carrière du candidat en profiteront) ;
- si la demande vise un congrès ou symposium, l'importance de la recherche qui sera présentée.

2. Pour la participation à un congrès, le résumé présenté (y compris le titre du projet)

- a. Si le processus de soumission des résumés pour la conférence à laquelle vous souhaitez participer n'est pas ouvert d'ici la date limite de la demande détaillée, les candidats doivent joindre à leur demande le résumé proposé pour la conférence.

3. Curriculum vitae (CV)

- Un CV de deux pages décrivant le cheminement universitaire (diplômes obtenus, antécédents professionnels) du candidat, les prix et honneurs remportés et les articles scientifiques publiés.

4. Budget

- Un budget, en dollars canadiens, détaillant la répartition et le total des dépenses réelles ou anticipées liées au congrès ou à la formation.

5. Lettre de recommandation d'une page provenant du superviseur, spécifiant notamment :

- la confirmation de la présentation de la demande ;
- la confirmation d'inscription à la conférence/symposium ou formation à titre d'étudiant à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ou postdoctorat.
- la pertinence du congrès, du symposium ou de la formation par rapport aux travaux de recherche du candidat.

S'il s'agit d'une cosupervision, seule une lettre de recommandation d'une page, pouvant être cosignée, sera acceptée.

Toute demande reçue dans un format autre que celui décrit aux présentes et à la rubrique « Comment présenter une demande », qui dépasse le nombre limite de pages, qui est incomplète ou en retard, sera rejetée.



ALLOCATIONS

Bourse de recherche en neurosciences sur le cannabis et les cannabinoïdes du Consortium canadien pour l'investigation des cannabinoïdes (CCIC)

Grâce au soutien du Fonds familial M. Wayne et J. Coleman, la *Bourse de recherche en neurosciences sur le cannabis et les cannabinoïdes du Consortium canadien pour l'investigation des cannabinoïdes (CCIC)* s'adresse aux étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), postdoctorants et médecins résidents inscrits dans un établissement canadien et effectuant des recherches dans le domaine du cannabis et/ou des cannabinoïdes.

Le CCIC est un organisme sans but lucratif à charte canadienne réunissant des chercheurs fondamentaux et cliniques, des professionnels de la santé et des éducateurs. Le Consortium favorise la recherche et l'éducation fondées sur des données probantes ayant trait au système endocannabinoïde, aux applications thérapeutiques des cannabinoïdes, aux méfaits potentiels de l'usage du cannabis, ainsi qu'aux répercussions sur la santé et la société de l'usage non médical du cannabis. Le Consortium a pour mission de faire progresser et de promouvoir la recherche et l'éducation fondées sur des données probantes dans le domaine de la recherche sur le cannabis et les cannabinoïdes. Pour en savoir davantage sur le Consortium canadien pour l'investigation des cannabinoïdes, sa conférence annuelle et son processus d'adhésion, visitez <https://ccic.net/>.

La Fondation Brain Canada et le CCIC unissent encore une fois leurs forces pour renforcer les capacités dans ce domaine important de la recherche. Les allocations voient le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada), et la Fondation Brain Canada, ainsi qu'au Fonds familial M. Wayne et J. Coleman.

Objectif : Fournir une aide financière à des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents qui mènent des travaux de recherche en neurosciences ayant trait au cannabis ou aux cannabinoïdes dans un établissement canadien. *À évaluation égale, la priorité sera accordée aux stagiaires qui ne bénéficient pas déjà d'une allocation provenant d'autres subventionnaires importants (p. ex. : IRSC, FRQS, etc.).*

Montant de la bourse : 10 000 \$ CA par bourse pour un an, non renouvelable

Nombre de bourses : Maximum de deux (2) bourses.

Critères d'admissibilité particuliers

1. Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants et médecins résidents effectuant des travaux de recherche sur le cannabis ou les cannabinoïdes dans un établissement canadien où ils doivent être inscrits à temps plein pour la durée de l'allocation.
2. Les candidats et leur superviseur doivent respecter les politiques de leur établissement en matière de bourses d'études supérieures et postdoctorales. Il incombe au demandeur et à son superviseur de s'assurer que l'allocation totale accordée respecte les normes de financement de leur établissement.
3. Ne sont pas admissibles les demandeurs qui bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une *Bourse de recherche en neurosciences sur le cannabis et les cannabinoïdes du CCIC*.



Bourses Étoiles montantes de la recherche sur la SLA

La Fondation Brain Canada offre trois bourses destinées à des étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents inscrits dans un établissement canadien et effectuant des recherches dans le domaine de la sclérose latérale amyotrophique (SLA) :

- **Bourse Pierre Auger Morissette pour le renforcement des capacités en recherche sur la SLA**, financée par Linda Auger Morissette et Amis
- **Bourse Étoile montante de la recherche sur la SLA, en mémoire de Madeleine Blanc**, financée par Naomi Azrieli, François Blanc et famille
- **Bourse Étoile montante Olivier Goy en recherche sur la SLA, rendue possible grâce à l'amour d'Allan Kliger, d'Aviva Rajskey et de leur famille**

Cette bourse voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada, ainsi que Linda Auger Morissette et Amis, Allan Kliger, Aviva Rajskey & famille, et Naomi Azrieli, ainsi que François Blanc et famille.

Objectif : Fournir une aide financière à des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents qui mènent des travaux de recherche sur SLA dans un établissement canadien. *À évaluation égale, la priorité sera accordée aux stagiaires qui ne bénéficient pas déjà d'une allocation provenant d'autres subventionnaires importants (p. ex. : IRSC, FRQS, etc.).*

Montant de la bourse : 10 000 \$ CA par bourse pour un an, non renouvelable

Nombre de bourses : Maximum de six (6) bourses.

Critères d'admissibilité particuliers

1. Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants et médecins résidents effectuant des travaux de recherche sur la SLA dans un établissement canadien où ils doivent être inscrits à temps plein pour la durée de la bourse.
2. Les candidats et leur superviseur doivent respecter les politiques de leur établissement en matière de bourses d'études supérieures et postdoctorales. Il incombe au demandeur et à son superviseur de s'assurer que l'allocation totale accordée respecte les normes de financement de leur établissement.
3. Ne sont pas admissibles les demandeurs qui bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une *Bourse Pierre Auger Morissette pour le renforcement des capacités en recherche sur la SLA*. Cependant, ils demeurent admissibles à la *Bourse Étoile montante de la recherche sur la SLA* et la *Bourse Étoile montante de la recherche sur la SLA d'Olivier Goy*.



Bourse pour stagiaire en cancer du cerveau de la Fondation Henry et Berenice Kaufmann

La Fondation Brain Canada et la Fondation Henry et Berenice Kaufmann lancent la *Bourse pour stagiaire en cancer du cerveau de la Fondation Henry et Berenice Kaufmann*. Cette bourse s'adresse aux étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), postdoctorants et médecins résidents inscrits dans un établissement canadien. Elle finance des stagiaires qui mènent des recherches sur le cancer du cerveau, en particulier le glioblastome.

Fondée en 1967, la Fondation Henry et Berenice Kaufmann est une fondation à familiale à charte fédérale qui a été officiellement constituée en société en 1973. Au fil de son existence, la Fondation a enrichi la vie des gens en donnant plus de 7,5 millions de dollars à des organismes de bienfaisance œuvrant dans les domaines artistiques et culturels, éducatifs, environnementaux, de la santé et des ressources humaines partout au Canada et à l'étranger. Pour en savoir plus sur la Fondation Henry et Berenice Kaufmann, visitez <https://hbkfoundation.ca/>.

Cette bourse voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada), et la Fondation Brain Canada, ainsi qu'à la Fondation Henry et Berenice Kaufmann.

Objectif : Fournir une aide financière à des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents qui mènent des travaux de recherche sur le cancer du cerveau, en particulier le glioblastome. *À évaluation égale, la priorité sera accordée aux stagiaires qui ne bénéficient pas déjà d'une allocation provenant d'autres subventionnaires importants (p. ex. : IRSC, FRQS, etc.).*

Montant de la bourse : 10 000 \$ CA par bourse pour un an, non renouvelable

Nombre de bourses : Maximum de trois (3) bourses.

Critères d'admissibilité particuliers

1. Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants et médecins résidents effectuant des travaux de recherche sur le cancer du cerveau, en particulier le glioblastome, dans un établissement canadien où ils doivent être inscrits à temps plein pour la durée de la bourse.
2. Les candidats et leur superviseur doivent respecter les politiques de leur établissement en matière de bourses d'études supérieures et postdoctorales. Il incombe au demandeur et à son superviseur de s'assurer que l'allocation totale accordée respecte les normes de financement de leur établissement.
3. Ne sont pas admissibles les demandeurs qui bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une *Bourse pour stagiaire en cancer du cerveau de la Fondation Henry et Berenice Kaufmann*.



Bourse Brain Changer du Dr Matthew Galati

La Fondation Brain Canada et Brain Changes Initiative lancent encore une fois la *Bourse Brain Changer du Dr Matthew Galati*. Cette bourse s'adresse aux étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), postdoctorants et médecins résidents inscrits dans un établissement canadien. Elle finance des stagiaires qui mènent des travaux sur l'application clinique des recherches sur les lésions cérébrales acquises (traumatiques et non traumatiques).

Brain Changes Initiative est un organisme sans but lucratif qui finance la recherche révolutionnaire visant à améliorer les traitements classiques de traumatismes cérébraux. Aussi, l'organisme fait de la sensibilisation, vient en aide aux victimes de traumatismes cérébraux et milite pour eux par le biais de matériel éducatif, d'événements et de programmes. Pour en savoir plus sur Brain Changes Initiative, visitez <https://www.brainchanges.org/>.

Cette subvention voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada), et la Fondation Brain Canada, ainsi qu'à Brain Changes Initiative.

Objectif : Fournir une aide financière à des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents qui mènent des travaux sur l'application clinique des recherches touchant les lésions cérébrales acquises dans un établissement canadien. *À évaluation égale, la priorité sera accordée aux stagiaires qui ne bénéficient pas déjà d'une allocation provenant d'autres subventionnaires importants (p. ex. : IRSC, FRQS, etc.).*

Veillez noter que les bénéficiaires du prix Dr. Matthew Galati Brain Changer seront invités à faire une présentation et à participer au [sommet annuel sur la santé cérébrale](#) de la Brain Changes Initiative.

Montant de la bourse : 10 000 \$ CA par bourse pour un an, non renouvelable

Nombre de bourses : Maximum de trois (3) bourses.

Critères d'admissibilité particuliers

1. Pour être admissibles à cette bourse, les candidats doivent démontrer que leurs travaux de recherche portent sur :
 - a. Les lésions cérébrales acquises (traumatiques ou non traumatiques), c'est-à-dire dont l'origine n'est pas héréditaire, congénitale, dégénérative ou issue d'un traumatisme de la naissance.
 - Exemples de lésions cérébrales acquises traumatiques : chute, agression, blessure sportive, etc.
 - Exemples de lésions cérébrales acquises non traumatiques : tremblements, AVC, hypoxie cérébrale, etc.
 - b. L'application clinique des recherches, c'est-à-dire l'adoption généralisée de pratiques et du fruit des recherches fondées sur des données probantes dans un contexte clinique et communautaire dans le but ultime d'améliorer la qualité et l'efficacité des services de santé.
2. Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants et médecins résidents effectuant des travaux de recherche sur les lésions



cérébrales acquises dans un établissement canadien où ils doivent être inscrits à temps plein pour la durée de la bourse.

3. Les candidats et leur superviseur doivent respecter les politiques de leur établissement en matière de bourses d'études supérieures et postdoctorales. Il incombe au demandeur et à son superviseur de s'assurer que l'allocation totale accordée respecte les normes de financement de leur établissement.
4. Ne sont pas admissibles les demandeurs qui bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une *Bourse Brain Changer du Dr Matthew Galati*.



Bourse pour la relève en recherche sur la maladie de Parkinson de la Fondation Brain Canada

La Fondation Brain Canada, avec le soutien de la Fondation Mireille et Steinberg et Growling Beaver Brevet, lance la *Bourse pour la relève en recherche sur la maladie de Parkinson de la Fondation Brain Canada*. Cette bourse s'adresse aux étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), postdoctorants et médecins résidents inscrits dans un établissement canadien. Elle finance des stagiaires qui mènent des recherches sur la maladie de Parkinson.

Cette bourse voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada), et la Fondation Brain Canada.

Objectif : Fournir une aide financière à des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents qui mènent des travaux de recherche sur la maladie de Parkinson dans un établissement canadien. *À évaluation égale, la priorité sera accordée aux stagiaires qui ne bénéficient pas déjà d'une allocation provenant d'autres subventionnaires importants (p. ex. : IRSC, FRQS, etc.).*

Montant de la bourse : 10 000 \$ CA par bourse pour un an, non renouvelable

Nombre de bourses : Maximum de deux (2) bourses.

Critères d'admissibilité particuliers

1. Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants et médecins résidents effectuant des travaux de recherche sur la maladie de Parkinson dans un établissement canadien où ils doivent être inscrits à temps plein pour la durée de la bourse.
2. Les candidats et leur superviseur doivent respecter les politiques de leur établissement en matière de bourses d'études supérieures et postdoctorales. Il incombe au demandeur et à son superviseur de s'assurer que l'allocation totale accordée respecte les normes de financement de leur établissement.
3. Ne sont pas admissibles les demandeurs qui bénéficient ou ont déjà bénéficié d'une *Bourse pour la relève en recherche sur la maladie de Parkinson de la Fondation Brain Canada*.



Bourse Étoile montante de la recherche en santé mentale, en mémoire de Vivian Distler

La Fondation Brain Canada, avec le soutien de Naomi Azrieli, O.C., est fière d'offrir la *Bourse Étoile montante de la recherche en santé mentale*, en mémoire de Vivian Distler. Cette bourse s'adresse aux étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), postdoctorants et médecins résidents inscrits dans un établissement canadien. Elle finance des stagiaires qui mènent des recherches sur la santé mentale.

Cette bourse voit le jour grâce au Fonds canadien de recherche sur le cerveau (FCRC), une entente novatrice entre le gouvernement du Canada (par l'intermédiaire de Santé Canada) et la Fondation Brain Canada, ainsi que Naomi Azrieli, O.C.

Objectif : Fournir une aide financière à des étudiants à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat), des postdoctorants et des médecins résidents qui mènent des travaux de recherche sur la santé mentale dans un établissement canadien. *À évaluation égale, la priorité sera accordée aux stagiaires qui ne bénéficient pas déjà d'une allocation provenant d'autres subventionnaires importants (p. ex. : IRSC, FRQS, etc.).*

Montant de la bourse : 10 000 \$ CA par bourse pour un an, non renouvelable

Nombre de bourses : Maximum de deux (2) bourses.

Critères d'admissibilité particuliers

1. Sont admissibles à cette bourse les étudiants de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ainsi que les postdoctorants et médecins résidents effectuant des travaux de recherche sur la santé mentale dans un établissement canadien où ils doivent être inscrits à temps plein pour la durée du financement.
2. Les candidats et leur superviseur doivent respecter les politiques de leur établissement en matière de bourses d'études supérieures et postdoctorales. Il incombe au demandeur et à son superviseur de s'assurer que l'allocation totale accordée respecte les normes de financement de leur établissement.



Présentation de la demande pour une allocation

Les candidats doivent remplir les sections suivantes à l'onglet « Allocations » des *Bourses pour stagiaires Étoiles montantes 2024* de SmartSimple :

- 1. Titre du projet de recherche.**
- 2. Sommaire vulgarisé du projet de recherche (maximum de 300 mots).**
- 3. Description de deux pages du projet (excluant les figures et références), incluant :**
 - Sommaire, justification, hypothèse, méthodologie et résultats escomptés.
 - Énoncé décrivant l'importance des travaux de recherche et leurs retombées.

Un maximum de deux pages supplémentaires est autorisé pour présenter les figures et les références.
- 4. Si applicable, décrit les hypothèses du projet de recherche qui intègrent l'ACSG (maximum de 300 mots).**
- 5. Renseignements sur toute allocation ou rémunération demandée et perçue par le candidat.**
 - À noter : ne pas inclure la rémunération provenant du superviseur (p. ex. : provenant du financement versé au superviseur à titre de chercheur principal, de membre d'une équipe de recherche, etc.).
- 6. Curriculum vitae (CV).**
 - Un CV de deux pages décrivant le cheminement universitaire (diplômes obtenus, antécédents professionnels) du candidat, les prix et honneurs remportés et les articles scientifiques publiés.
 - Pour les articles sous presse : une preuve d'acceptation de l'article (courriel ou lettre de l'éditeur).
 - Pour les articles soumis : le nom complet du journal et l'accusé de réception de l'article (courriel ou lettre du journal).
- 7. Déclaration personnelle (maximum de 300 mots).**
 - Veuillez décrire vos accomplissements et vos expériences (vécues, académiques et/ou communautaires) en relation à votre carrière académique et professionnelle. Les aspects pertinents comprennent, sans s'y limiter, une description des activités parascolaires (par exemple, engagement communautaire, expérience en matière de leadership, travail bénévole, etc.), formation accomplie ou en cours, etc. Cette section est consacrée aux renseignements qui s'inscrivent hors du cadre du curriculum vitae.
- 8. Lettre de recommandation d'une page provenant du superviseur, spécifiant notamment :**
 - la confirmation de la présentation de la demande ;
 - la confirmation d'inscription à titre d'étudiant à temps plein de cycle supérieur (maîtrise ou doctorat) ou postdoctorat pendant toute la durée du financement (c'est-à-dire, jusqu'au 30 septembre 2025).
 - la pertinence des travaux du candidat par rapport au domaine de recherche en cause et le motif qui justifierait l'octroi d'une bourse ;
 - description du milieu de recherche et de formation du candidat ;
 - les compétences et réalisations du candidat.

S'il s'agit d'une cosupervision, seule une lettre de recommandation d'une page, pouvant être cosignée, sera acceptée.

*Avec le financement de
Financial contribution from*



Santé Health
Canada Canada



Fondation
Brain Canada
Foundation

Toute demande reçue dans un format autre que celui décrit aux présentes et à la rubrique « Comment présenter une demande », qui dépasse le nombre limite de pages, qui est incomplète ou en retard, sera rejetée.